



**Communauté de Communes
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr - <http://www.pays-sostranien.fr>
N° SIREN : 242 300 135

Nos références : X:\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2026\20260413-CC #04\Délibérations\CR 202604130 CC#04.docx
Objet : **CC N°04 20260413**

**COMPTE-RENDU
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°04 du 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

Réf : **CR 20260413 CC#04 V01.docx**

Nombre de membres en exercice : **29**

Date de convocation : **07/04/2026**

Nombre de présents : **28**

Nombre de Pouvoirs : **1**

Nombre de votants : **29**

Étaient Présents :

Monsieur Patrick **RAMBAUD**, Madame Stéphanie **MONTAGNAC**, Madame Geneviève **BARAT**, Madame Laurence **PASQUIGNON**, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT**, Monsieur Gérard **CHAPUT**, Monsieur Bernard **PARROT**, Monsieur Etienne **LEJEUNE**, Madame Karine **NADAUD-MONTAGNAC**, Monsieur Julien **DELANNE**, Madame Fabienne **LUGUET**, Monsieur Patrice **FILLOUX**, Madame Patricia **MOUTAUD**, Monsieur Sébastien **VITTE**, Madame Mélissa **DUMIGNARD**, Monsieur Jean-Noël **PINAUD**, Madame Nathalie **DONY**, Monsieur Jean-François **LAGUIDE**, Monsieur André **LEROY**, Madame Isabelle **LEROY**, Monsieur Pascal **GOULOUZELLE**, Monsieur Loïc **LARDY**, Madame Stella **PEINAUD-GIRODOLLE**, Madame Evelyne **AUGROS**, Monsieur Olivier **MAJOU**, Madame Marie-France **GALBRUN**, Madame Allison **VUILLAUME**, Monsieur Jean-Noël **BOUCHER**

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Myriam **BROGNARA** donne pouvoir à M. Étienne **LEJEUNE**

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, Monsieur Patrick **RAMBAUD** est élu secrétaire de séance.

Étienne **LEJEUNE** rappelle d'emblée que « le choix a été fait par l'équipe précédente de reporter, après les élections, l'examen du Débat d'orientation budgétaire et du budget proprement dit. L'objectif ? Permettre aux nouveaux élus de s'en saisir. C'est donc la nouvelle équipe intercommunale qui vous présente aujourd'hui un projet incluant ce débat d'orientation. Je mesure pleinement la contrainte que représente ce calendrier resserré.

C'est un bilan encourageant, et comparé au premier débat d'orientation budgétaire de la mandature précédente, le contexte actuel inspire un optimisme mesuré, malgré les difficultés persistantes. Nous avons en effet réussi, au cours du mandat écoulé, à redresser la situation financière après la période troublée des fusions et défusions. Rappelons que nous avons entamé la précédente mandature avec des difficultés budgétaires marquées, liées notamment aux séquelles de la défusion/dissolution de la Grande ComCom.

Aujourd'hui, notre communauté de communes affiche un excédent de fonctionnement d'environ 1,4 million d'euros – un résultat que nombre de collectivités nous envient. Cet équilibre a été atteint sans pour autant sacrifier l'action publique : les investissements et les réalisations ont été nombreux.

Sans revenir en détail sur le bilan en matière de santé, d'emploi ou d'autres domaines, force est de constater que notre territoire a retrouvé une dynamique certaine, tant sur le plan économique que démographique. Les derniers résultats du recensement en témoignent. Notre mission, désormais, est d'accompagner et d'amplifier cette dynamique.

Un contexte national défavorable et d'ailleurs, la situation reste complexe. L'État poursuit la réduction des dotations aux collectivités, y compris pour notre communauté de communes, alors même que notre population augmente. Cette logique est d'autant plus difficile à comprendre que notre territoire est classé comme fragile. La loi de finances adoptée par l'Assemblée nationale ne nous facilite pas la tâche, et certains choix politiques vont clairement à l'encontre des intérêts des collectivités locales. Je pense notamment à l'amendement du Rassemblement National, qui a privé les collectivités territoriales de 5 milliards d'euros pour l'année 2026 – une mesure dont les effets se font déjà sentir sur le terrain et dans nos budgets.

L'impact de la crise énergétique peut être constaté au quotidien. Nous ne sommes pas épargnés par les tensions sur l'énergie. Comme les ménages et les entreprises, nous subissons de plein fouet l'inflation et les fluctuations des prix. Une bonne nouvelle, toutefois : le SDEC nous a confirmé ce matin que les tarifs de l'électricité initialement prévus pour 2026 seront maintenus, sans hausse supplémentaire. En revanche, tous les postes de dépenses liés au gaz ou aux carburants resteront fortement impactés, et je sais que vos communes en font également l'expérience.

Une capacité d'action préservée pour notre collectivité et malgré ces défis, notre ComCom dispose de marges de manœuvre solides. Nous avons les moyens d'accompagner le développement de notre territoire et de poursuivre nos investissements, même en période difficile. Le budget que nous vous proposerons sera sérieux et rigoureux. À l'issue de ce débat d'orientation budgétaire, nous veillerons à maîtriser strictement les dépenses, afin de préserver notre capacité à investir – un atout précieux pour l'avenir.

Voilà les éléments que je souhaitais partager en introduction. Je cède maintenant la parole à Patrice **FILLOUX** pour la présentation du rapport. »

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus ainsi que dans les EPCI contenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, il est présenté à l'assemblée, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote.

Ce débat doit en effet permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la collectivité.

Pour présenter le rapport, Patrice **FILLOUX**, Vice-président aux finances, expose tout d'abord le déroulé de son intervention suivant le plan suivant :

- La situation générale au niveau mondial, zone euro et nationale pour terminer par celle de la communauté de communes :
- Fiscalité et dotations de l'État,
- Budget de fonctionnement et d'investissement pour le budget général et des budgets annexes

- Ressources humaines
- Perspectives de 2026
- Structure et la gestion de la dette.

(Voir rapport transmis en séance.)

En conclusion de sa présentation, Patrice **Filloux** rappelle que lors de ces dernières années la Communauté de Communes a beaucoup investi pour équiper le territoire et pour accompagner les communes dans le maintien d'activités dans leur domaine. Il constate que nous arrivons à une période charnière impactée fortement par les contraintes extérieures budgétaires, écologiques, énergétiques, voire sociales. Aussi il veut rester prudent tout en souhaitant maintenir un engagement fort pour, ensemble, faire vivre le territoire du pays sostranien.

A l'issue de la présentation, le débat est ouvert et Isabelle **LEROY** prend la parole en ces termes :

« Monsieur le Président. Tout comme vous nous ne pouvons pas faire une analyse sereine de la situation économique et nous le regrettons.

L'économie de guerre dans laquelle nous sommes entrés n'est effectivement pas favorable à l'optimisme.

L'analyse du document d'orientations budgétaires nous donne pour cette année 2026 une DGF inchangée par rapport à 2025.

Les ressources fiscales sont en hausse, donc les recettes de fonctionnement aussi.

La masse salariale est elle aussi en hausse : 46,36 ETP avec 21% d'agents en catégorie A et 22% en catégorie B pour 57% en catégorie C. L'équilibre ne semble pas optimum. Pouvez-vous nous donner quelques explications ?

Les dépenses dans leur ensemble, même si des efforts semblent avoir été faits, ne sont toujours pas maîtrisées.

Les différents budgets annexes ne sont pas plus encourageants. La pépinière d'entreprises, le bâtiment récréatif, là où nous sommes, le centre aquatique, le centre culturel Yves Furet, les ateliers relais ... pour ne citer que ceux-ci affichent tous un déficit. Et que dire de la Prade où, Monsieur le Président, vous avez mobilisé la presse depuis près de 2 ans pour annoncer les ouvertures imminentes de But, Action, Maxi Zoo, Lidl, Ange ...

Où en sommes-nous aujourd'hui ? De signatures repoussées en signatures repoussées, de changement d'investisseurs en changement d'investisseurs, que se passe-t-il ?

La lecture de la page 26 du rapport d'orientations budgétaires nous interroge – Vous annoncez l'encours de la dette au 31/12/2025 à 5 543 448€ avec 10 années de désendettement à partir de la CAF nette. Sur ce même document vous annoncez page 26 un capital restant dû (donc la dette) de 5 871 091 au 01/01/2026.

Sur le DOB 2025, page 22, vous annoncez l'encours de la dette au 31/12/2024 à 5 543 448€ pour 8 années de désendettement à partir de la CAF brute c'est-à-dire le même montant à l'euro prêt au 31/12/2024 et 31/12/2025. Pouvez-vous nous expliquer et pouvez-vous aussi nous expliquer le changement CAF brute et CAF nette ?

Dans la présentation du DOB nous ne retrouvons pas l'emprunt de 750 000€ contracté en novembre dernier cela est peut-être dû à notre manque d'expérience !! »

Etienne **LEJEUNE** répond que « la masse salariale est en hausse alors principalement du fait de l'augmentation de la cotisation CNRACL.

Concernant l'équilibre catégories A-B-C on n'est pas sur une commune donc on n'a pas les mêmes équilibres. Nous avons une ComCom qui est une collectivité de développement qui a beaucoup de projets structurants à mener. On a beaucoup de chargés émissions et donc des gens qui sont recrutés en CDD faisant fonction de catégorie A. Ceci explique que la structure d'une communauté de communes n'est pas la même qu'une commune ou autres et nous n'avons pas par exemple de services techniques. Toutes les ComCom sont un peu structurées de la même manière sauf certaines agglomérations qui ont des compétences techniques, des services voirie ou autres.

Concernant la mutualisation, nous avons plutôt été félicités par la chambre régionale des comptes lors de l'audit lors du précédent mandat, qui met en avant notamment le centre d'instruction mutualisé des autorisations d'urbanisme qui est un exemple de mutualisation important.

Pour ce qui concerne le déficit sur les budget annexes si on arrive à monter un projet dans lequel la piscine serait rentable, la pépinière d'entreprises ne coûterait rien et le service enfance jeunesse serait équilibré, je prends tout de suite.

La réalité n'est pas celle-là, l'objectif ça a été tout au long du mandat de faire en sorte qu'on ait le meilleur ratio en fonctionnement pour ces services, d'essayer autant que faire se peut de réduire le reste à charge de la collectivité sur ces services. Mais malheureusement, comme pour tous les services, comme dans toutes les collectivités il y a du personnel il prend de l'âge donc il y a le glissement vieillesse technicité qui augmente pour tout le monde.

L'électricité, le gaz et le pétrole augmentent aussi et donc ça devient difficile de faire avec. Il n'y a pas de service qui ne coûte rien, d'ailleurs si ces services étaient rentables le privé s'en chargerait depuis bien longtemps et ça ne serait pas à la charge des collectivités.

Sur le budget annexe de La Prade effectivement pour l'instant on a toujours une autorisation de vente dont la presse s'était fait l'écho lors d'un conseil communautaire. Pour l'instant il y a eu deux aménageurs qui n'ont pas réussi à aller au bout de leur projet et un troisième travaille sur le projet qui sera présenté en commission économique le moment venu. A priori les mêmes enseignes seraient concernées.

Pour ce qui concerne la dette, petit bémol, effectivement on nous conseille d'être aux alentours de 8 ans de durée de remboursement et on est à 10. On est à 10 pourquoi ? Parce qu'on a fait le choix collectif sur le présent mandat d'investir énormément sur des opérations que je ne regrette pas.

J'ai coutume de dire que j'aimerais qu'on traite différemment la dette selon ce que l'on en fait : contrairement à la dette de l'État, notre dette correspond à de l'investissement dont une partie est compensée par des loyers (RIOLAND, MSP, Ateliers relais). »

Il est confirmé ensuite que le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026, tous budgets confondus, est bien de 5 871 091,88€.

Concernant l'emprunt de 750 000€ contracté en novembre 2025, il est expliqué qu'il figure bien dans les 5 871 091,88€ de capital restant dû au 1^{er} janvier 2026. Il est réparti pour partie sur le budget principal à hauteur de 468 173€ pour financer les travaux d'extension de la maison de santé et pour partie sur le budget annexe ateliers relais à hauteur de 281 827€ pour financer le solde de l'opération RIOLAND.

Ensuite Etienne **LEJEUNE** rappelle la distinction entre la **CAF brute**, qui correspond à l'excédent de fonctionnement (recettes – dépenses) avant remboursement du capital des emprunts, et la **CAF nette**, qui intègre le remboursement du capital de la dette. Il précise ensuite que ces ratios permettent de mesurer la santé financière de la collectivité et sa capacité à réaliser des projets à long terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de Séance
M. Patrick RAMBAUD

Le Président
M. Étienne LEJEUNE

Les membres :

Le Président, le Secrétaire de séance et les Conseillers Communautaires ont adopté à l'unanimité le présent compte-rendu et ont signé le registre lors de la séance du Conseil Communautaire du 30 avril 2026 à La Souterraine